

La dissolution de l'Assemblée nationale entraîne la convocation des électeurs à un scrutin législatif prévu les 30 juin et 7 juillet prochains. Aussi, de nombreux citoyens souhaitent s'inscrire sur les listes électorales de la commune.

Toutefois, veuillez prendre note que la Préfecture du Pas-de-Calais nous informe que les listes électorales pour ces élections sont arrêtées au 9 juin 2024.

Ainsi, toute nouvelle inscription enregistrée après le 9 juin ne pourra pas être prise en compte pour les élections législatives des 30 juin et 7 juillet.

Si vous êtes dans cette situation, vous devrez voter dans votre ancien bureau de vote pour ce scrutin.

Nous tenions à vous en faire part dès à présent.

